

Recueil des Actes du Département

---

# Actes de l'Exécutif départemental du 22 janvier 2026 au 30 janvier 2026

# Sommaire

## Autres ACTES

### **Etablissements et services sociaux et médico-sociaux**

Arrêté du 22 janvier 2026 fixant les tarifs journaliers afférents à l'hébergement et à la dépendance de l'EHPAD "Vallée de la Meuse" de Vaucouleurs / Void-Vacon à compter du 1er février 2026-----	231
Avis d'appel à projet du 27 janvier 2026 portant création d'un dispositif d'Accompagnement Educatif à domicile (AED) et Actions Educatives en Milieu Ouvert Renforcées avec Hébergement (AEMO-R-H)-----	234

### **Direction de l'Autonomie**

Arrêté du 30 janvier 2026 fixant la liste nominative des membres titulaires et des membres suppléants du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)-----	236
--	-----

# Extrait des Actes de l'Exécutif départemental

## Actes de l'Exécutif départemental

---

**Etablissements et services sociaux et médico-sociaux**

**ARRETE DU 22 JANVIER 2026 FIXANT LES TARIFS JOURNALIERS AFFERENTS A  
L'HEBERGEMENT ET A LA DEPENDANCE DE L'EHPAD "VALLEE DE LA MEUSE"  
DE VAUCOULEURS / VOID-VACON A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2026 -**

*-Arrêté du 22 janvier 2026-*



**PÔLE VIE FAMILIALE ET SOCIALE**  
**Service Etablissements et services**  
**sociaux et médico-sociaux**  
Secteur tarification des ESSMS

**ARRETE fixant les tarifs journaliers afférents à l'hébergement et à la dépendance  
à compter du 01/02/2026  
de l'EHPAD « Vallée de la Meuse » de VAUCOULEURS / VOID-VACON**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-6, L 314-3 et suivant, L314-1 et suivants, L314-7, R314-21 et suivants, R314-35, R314-53,
- VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,
- VU le décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles,
- VU le Plan Pluriannuel d'Investissement validé le 19/05/2022,
- VU la délibération de la Commission permanente du Département de la Meuse en date du 18/12/2025 fixant l'Objectif Annuel d'Evolution des Dépenses (OAED) concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- VU l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 11/12/2025 fixant la valeur du point GIR départemental 2026 à 8.16 €,
- VU la proposition de mesure nouvelle pour 2026 transmise par l'établissement, et validée par la commission de tarification en date du 23/09/2025 impactant le prix de journée de l'établissement à hauteur de +2.00€,
- Vu la proposition faite à l'établissement d'appliquer cette hausse et la réponse apportée par le Directeur de l'établissement,

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 : PRODUITS DE TARIFICATION**

Pour l'exercice budgétaire 2026, les produits de la tarification afférents à l'hébergement de l'EHPAD « Vallée de la Meuse » sont fixés à **3 289 480.80€**.

Le montant du **forfait global Dépendance** autorisé pour l'exercice 2026 est de **1 090 649.20€**

## ARTICLE 2 : TARIFS 2026

Les tarifs journaliers afférents à l'hébergement applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 01/01/2026 sont définis comme suit :

Accueil de Jour	18,89 €
Hébergement Permanent	56,67 €
Hébergement Temporaire	56,67 €

Pour l'exercice 2026, les tarifs journaliers afférents à l'hébergement et la dépendance de l'EHPAD Vallée de la Meuse Vaucouleurs / Void-Vacon sont proratisés et fixés ainsi qu'il suit :

<b>Tarif applicable à compter du</b>	<b>1er février 2026</b>
Accueil de Jour	18,94 €
Hébergement Permanent	56,81 €
Hébergement Temporaire	56,81 €

<b>Tarif applicable à compter du</b>	<b>1er février 2026</b>
Tarif journalier GIR 1 et 2	23,77 €
Tarif journalier GIR 3 et 4	15,08 €
Tarif journalier GIR 5 et 6	6,40 €

<b>Tarif applicable à compter du</b>	<b>1er février 2026</b>
Tarif journalier Moins de 60 ans	76,18 €

## ARTICLE 3 : PARTICIPATION A LA DEPENDANCE VERSEE PAR LE DEPARTEMENT

La part versée à l'établissement pour les résidents du Département au titre de la dépendance s'élève à **602 777,85€**. Ce montant sera versé mensuellement par 1/12ème.

Dans l'attente de la tarification 2027, le montant mensuel du forfait dépendance pour l'exercice 2027 sera égal au douzième de la participation départementale annuelle 2026.

## ARTICLE 4 : LES RECOURS

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5, place Carrière 54000 NANCY, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il est notifié, à compter de sa notification. Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télerecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

## ARTICLE 5 : NOTIFICATION ET PUBLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

**Gérard ABBAS**  
Vice-Président du Conseil départemental

Transmis au contrôle de légalité le : date mentionnée dans le courriel d'accusé réception Préfecture  
Notifié par voie électronique le : date d'accusé réception du courriel de notification

**Etablissements et services sociaux et médico-sociaux**

**AVIS D'APPEL A PROJET DU 27 JANVIER 2026 PORTANT CREATION D'UN  
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF A DOMICILE (AED) ET ACTIONS  
EDUCATIVES EN MILIEU OUVERT RENFORCEES AVEC HEBERGEMENT (AEMO-  
R-H) -**

*-Arrêté du 27 janvier 2026-*

## AVIS DE CLASSEMENT

### Commission d'information et de sélection d'appel à projet

placée auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental et de Monsieur le  
Préfet de la Meuse

**réunie le 27 Janvier 2026**

(Article R313-6-2 du CASF)

### Avis d'appel à projet portant création d'un dispositif d'Accompagnement Educatif à Domicile (AED) et Actions Educatives en Milieu Ouvert Renforcées avec Hébergement (AEMO-R-H)

Conjointement, Monsieur le Président du Conseil départemental et Monsieur le Préfet de la Meuse ont lancé un appel à projet pour la création d'un dispositif d'Accompagnement Educatif à Domicile (AED) et Actions Educatives en Milieu Ouvert Renforcées avec Hébergement (AEMO-R-H).

Quatre dossiers ont été reçus pendant la période de dépôt clôturée le 03 octobre 2025.

Le classement a été établi par la Commission d'information et de sélection d'appel à projet, réunie le 27 janvier 2026, sur la base des critères définis dans l'appel à projet et a été rendu à l'unanimité des membres ayant voix délibérative comme suit :

Classement de la commission	CANDIDAT RETENU
AEMO-R-H site de Bar le Duc	ACTION ENFANCE
AEMO-R-H site de Commercy	ACTION ENFANCE
AEMO-R-H site de Verdun	AMSEAA
AEMO-R-H site de Stenay	AMSEAA

Le présent avis de classement sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Département de la Meuse.

Fait à bar le duc, le 27 janvier 2026

Le Co-Président de la commission  
d'information et de sélection d'appel à  
projet

*Excuse'*

**M. Guillaume REISSIER**  
Directeur Adjoint DDETSPP

Le Co-Président de la commission  
d'information et de sélection d'appel à  
projet

**Gérard ABBAS**  
Vice-Président  
Conseil départemental de la Meuse

**Direction de l'Autonomie**

**ARRETE DU 30 JANVIER 2026 FIXANT LA LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES  
TITULAIRES ET DES MEMBRES SUPPLEANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE  
LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE (CDCA) -**

*-Arrêté du 30 janvier 2026-*

A BAR LE DUC, le

**DIRECTION DE L'AUTONOMIE**  
**Service prévention de la dépendance**

**ARRETE**

**Fixant la liste nominative des membres titulaires et des membres suppléants du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**VU** les articles L149-2 à L149-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

**VU** le Décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) ;

**VU** le Décret n° 2016-1441 du 25 octobre 2016 relatif à la composition et au fonctionnement du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age ;

**VU** La désignation par le Président du Conseil départemental, de ses représentants siégeant au 2<sup>ème</sup> collège des formations spécialisées pour les questions relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, adoptée par l'Assemblée départementale du 22 juillet 2021.

**VU** la désignation des organismes et structures membres du CDCA notifiant les nouvelles désignations de leur représentant ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est présidé de droit par le Président du Conseil départemental. Madame Véronique PHILIPPE, Vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'Autonomie est désignée en tant que son représentant.

## **ARTICLE 2**

La formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées est composée comme suit :

### **1<sup>er</sup> Collège : représentants des usagers retraités, personnes âgées, de leurs familles et proches aidants**

a) Six représentants des personnes âgées, de leurs familles et de leurs proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental :

Titulaire	Suppléant	Association
Patrick LUCQUIN	ALMA 88	ALMA
Fabienne BAVOUX	Patricia WEBER	ILCG de la Vallée de la Dieue / ILCG du Barrois
Régine MUNERELLE	Noël LOUVIOT	ILCG du Verdunois / ILCG Commercy
Chantal DILLMANN	Martine GASPERINI	ILCG Bar le Duc / ILCG de Revigny
Hubert BODET	Mme GILSON	AMATRAMI
Marie HAMELET SABREJA	Stéphanie LANNERS	AMAELES Meuse (ASSAD)

b) Deux représentants des personnes retraitées désignés sur propositions des organisations syndicales représentatives au niveau national :

Titulaire	Suppléant	Syndicat
Yves SABRON		FO
Yvan CHARDIN	Danielle BILLY	UTR - CFDT

c) Deux représentants des personnes retraitées désignés parmi les autres organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age dans la formation spécialisée du champ de l'âge, désignés par le Président du Conseil départemental en fonction de leur activité dans le Département, sur proposition de ces organisations syndicales :

Titulaire	Suppléant	Syndicat
Patrice ANCELIN	Roland ROUYERE	FSU
Gérard LEPAGE	Bernard LACHAMBRE	FDSEA

**2ème Collège : représentants des institutions**

a) Deux représentants du Conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental :

Titulaire	Suppléant
Stéphane PERRIN	Marie-Astrid STRAUSS
Gérard ABBAS	Arlette PALANSON

b) Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'association des Maires de Meuse et de l'association des Présidents de Codecoms de Meuse :

Titulaire	Suppléant	Collectivité ou EPCI
Sébastien JADOUL		Maires de Meuse
Xavier PIERSON	Laura DAUMAS	PETR Cœur de Lorraine

c) Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant ou en Corse, le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant :

Titulaire	Suppléant
Lidwine LINARD	Rose-Marie LETT

d) Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant :

Titulaire	Suppléant
Céline PRINS	Jean-Marc KIMENAU

e) Un représentant de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le Département désigné sur proposition du Préfet :

Titulaire	Suppléant

f) Trois représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, de la Mutualité Sociale Agricole, du Régime Social des Indépendants et de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail :

Titulaire	Suppléant	Caisse
Laurence COLLIN	Estelle BRIE	CPAM
Brigitte FRAYRET		MSA
Béatrice BAILLY		CARSAT

g) Un représentant des institutions de retraite complémentaire désignés sur propositions des fédérations des institutions de retraite complémentaire :

Titulaire	Suppléant	Institution
Christelle COLLOT	Audrey PRZYCZYNSKI	AGIRC-ARRCO

h) Un représentant des organismes régis par le Code de la Mutualité, désigné sur proposition de la Fédération Nationale de la Mutualité Française :

Titulaire	Suppléant	Institution
Mireille GOEDER	Frédérique BOTTE	Mutualité Française

**3<sup>ème</sup> Collège : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées**

a) Deux représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA), désignés sur propositions de chacune de ces organisations :

Titulaire	Suppléant	Syndicat
Françoise PEUDON		FGRFP
Sandrine ANDRIQUE-LANGARD		CFDT

b) Trois représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur propositions des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental :

Titulaire	Suppléant	Organisation
Guirec KERAMBRUN	Peggy FORET	GCSMS
Armand GENIN	Benoît VORMS	ALY'S
Natacha BOULIER	Marie-Laure GUILLET	ADMR

c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental :

Titulaire	Suppléant	Association
Bernard CHARLES	Marie-Hélène SIMON	ADMR

## **ARTICLE 3**

La formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées est composée comme suit :

### **1<sup>er</sup> Collège : représentants des usagers**

Dix représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental :

Titulaire	Suppléant	Association
Caroline LEFEVRE	Nathalie DARRAS	Antenne Meuse Asperger Lorraine
Saliou SECK	Anne MOLET	UDAF Meuse
Jacky AUPETIT	Sandy JECKO	ADAPEIM
Jérôme CORNEVIN	Marie-Laure Dardenne	AMIPH
Colette FERON-GRENOUILLEAU	Jocelyne NICOLLE	Comité départemental de Sport Adapté
Claude VIARD	Philippe LEGER	APAJH Meuse
Vincent HENRY	MOIOLI Mélissa	Maison Perce neige
Martial CORNEVIN	Josette BURY	Association des Familles de Traumatisés Crâniens
Jean-Michel CORRIAUX		APF France Handicap
Paul MEROU	Matthieu MARTIN	GEM Ma Bulle Prend l'Air

### **2<sup>ème</sup> Collège : représentants des institutions**

a) Deux représentants du Conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental :

Titulaire	Suppléant
Danielle COMBE	Benoît DEJAFFE
Jean-François LAMORLETTE	Nicole HEINTZMANN

b) Le Président du Conseil Régional ou son représentant :

Titulaire	Suppléant
HURLAIN Laëtitia	MENONVILLE Franck

c) Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'association des Maires de Meuse et de l'association des Présidents de Codecoms de Meuse :

Titulaire	Suppléant	Collectivité ou EPCI
Sébastien JADOUL		Maires de Meuse
Xavier PIERSON	Laura DAUMAS	PETR Cœur de Lorraine

d) Un représentant de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ou en Corse, de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, désignés sur proposition du préfet :

Titulaire	Suppléant
Christelle BOUCHON	Brigitte DOS SANTOS

e) Le Recteur d'Académie ou son représentant :

Titulaire	Suppléant	Académie
Laurent WISLER		Nancy-Metz

f) Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant :

Titulaire	Suppléant
Céline PRINS	Jean-Marc KIMENAU

g) Un représentant de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) dans le Département désigné sur proposition du Préfet :

Titulaire	Suppléant

h) Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail :

Titulaire	Suppléant	Caisse
Laurence COLLIN	Estelle BRIE	CPAM
Brigitte FRAYRET		MSA

i) Un représentant des organismes régis par le Code de la Mutualité, désigné sur proposition de la Fédération Nationale de la Mutualité Française :

Titulaire	Suppléant	Institution
Mireille GOEDER	Frédérique BOTTE	Mutualité Française

**3<sup>ème</sup> Collège : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées**

a) Deux représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA), désignés sur propositions de chacune de ces organisations :

Titulaire	Suppléant	Syndicat
Pierre REUTER	Jean-Pierre ZURAWSKI	CFDT / FO
Gérard THOMAS	Patrick CHEVALLIER	FSU

b) Trois représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'Etablissements et de Services Sociaux et Médico-Sociaux, désignés sur propositions des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental :

Titulaire	Suppléant	Organisation
Franck BRIEY	Nathalie GERMAIN	NEXEM
Maxime CLERET		GEPSO
Delphine DETEZ	Thierry CHANTELOUP	FEHAP

c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes handicapées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental :

Titulaire	Suppléant	Association
Laurence GEORGES	Jacqueline MANGIN	ENVOL

**ARTICLE 4**

La composition du 4<sup>ème</sup> Collège commun aux deux formations spécialisées est définie comme suit :

**4<sup>ème</sup> Collège : représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et handicapées ou intervenant dans le domaine de compétence du CDCA**

a) Un représentant des Autorités Organisatrices de Transports, désigné sur proposition du Président du Conseil régional :

Titulaire	Suppléant
HIBOUR Atissar	MANGIN Philippe

b) Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du Préfet :

Titulaire	Suppléant
Stéphane DOUVIER	Myriam BONOMI

c) Un architecte urbaniste désigné sur proposition du Préfet :

Titulaire	Suppléant

d) quatre personnes morales ou physiques concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme sur proposition conjointe par le Préfet et le Président du Conseil départemental. Selon les articles D. 149-3 et D.149-4, les personnes ci-dessous élues sous réserve de la majorité des membres de droit, n'ont pas de suppléant :

Titulaire	Association
Eugène SORTE	UFR
Christel SADRIN	CREAI
Yvette FRIEDMANN	UFR
Julien CHIPOT	MDPH

## **ARTICLE 5**

La durée du mandat des membres titulaires et suppléants est fixée à trois années à compter de la date du présent arrêté. Le membre d'une commission qui au cours de son mandat décède, démissionne ou perd la qualité du titre pour laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

## **ARTICLE 6**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication.

## **ARTICLE 7**

Le Directeur Général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**Jérôme DUMONT**  
Président du Conseil départemental  
de la Meuse

**Directeur de la Publication et responsable de la Rédaction :**

M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil départemental

**Imprimeur :** Imprimerie départementale  
Place Pierre-François GOSSIN  
BP 514  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Editeur :** Département de la Meuse  
Hôtel du Département  
Place Pierre-François GOSSIN  
BP 514  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Date de parution :** 06/02/2026

**Date de dépôt légal :** 06/02/2026

**ISSN :** 2494-1972